

Journal Burkinabè 1^{er} trimestre 2022

de la Statistique

Trimestriel d'Information du Système Statistique National

N° 004

AUDIENCE DES MEDIAS

Le Burkina Faso dispose d'un outil de référence



	ÉDITORIAL Les médias en avaient vraiment besoin !!!	Page 3
	ACTUALITÉS Une augmentation du niveau général des prix au mois de mars 2022	Page 4
	COMPRENDRE L'indice harmonisé des prix à la consommation	Page 12
	DÉCOUVERTE Promotion des pratiques optimales d'ANJE	Page 14
	CHIFFRES/RÉSULTATS Des indicateurs performants au Burkina Faso	Page 15
	PORTRAIT/INTERVIEW « Nous avons aussi en ligne de mire... la constitution d'un répertoire exhaustif des structures éducatives du MENAPLN assorti d'un géo-référencement »	Page 17



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

JOURNAL BURKINABE DE LA STATISTIQUE

Trimestriel d'Information
du Système Statistique National

ÉDITEUR

Institut National de la Statistique
et de la Démographie
insd@insd.bf

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Boureima OUEDRAOGO

*Directeur général de l'Institut National
de la Statistique et de la Démographie*

DIRECTEUR DE PUBLICATION DÉLÉGUÉ

Bernard BERE

*Directeur général adjoint de l'Institut National
de la Statistique et de la Démographie*

COORDONNATEUR DE RÉDACTION

Pascal NAKELSE

*Directeur de l'Informatique et du Management
de l'Information Statistique de l'INS*



01 BP 374 Ouaga - Tél. : (+226) 25 49 85 02
insd@insd.bf - www.insd.bf

COMITÉ DE RÉDACTION

Mouonkoun DABIRE

Sandaogo KIENDREBEOGO

Pascal NAKELSE

Boureima OUEDRAOGO

Bernard BERE

Olivier BANGRE

Abdou NOMBRE

Dr Issa Larba KOBAYGDA

Kassoum SORI

Aziz ILBOUDO

Salif OUEDRAOGO

Paul TIENDREBEOGO

COLLABORATION

La Direction Générale des Etudes et des Statistiques et Sectorielles
du Ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de
la promotion des langues nationales

Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux Statistiques

CRÉDITS PHOTOS : DIMIS & Départements ministériels

CONCEPTION / IMPRESSION

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Réalisé avec l'appui technique
et financier du PAGPS, financé par
l'Union Européenne



Consulter le journal en ligne aux adresses suivantes : www.insd.bf - www.cns.bf



ETUDE D'AUDIENCE

les médias en avaient vraiment besoin !!!

La réalisation de l'étude d'audience des médias au Burkina Faso découle de la volonté du Gouvernement à travers le ministère en charge de la communication d'appréhender les comportements des populations vis-à-vis de l'information qui leur est servie au quotidien, mais aussi de cerner la situation d'audience des organes de presse que compte le pays. L'importance de cette étude se justifie également par le contexte national marqué par un développement très rapide de l'offre médiatique occasionnant une forte concurrence sur le marché de la publicité et des annonces, principales sources de financement des organes de presse.



Les médias traditionnels doivent faire face à l'apparition de nouvelles formes de communication à travers l'internet et les réseaux sociaux. C'est le printemps des nouveaux médias. L'émergence de ces nouveaux canaux de communication bouleversent profondément le paysage médiatique du Burkina Faso. Il faudra désormais compter avec eux !

À travers l'étude sur l'audience des médias commanditée par le Fonds d'appui à la presse privée (FAPP) et réalisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), le ministère en charge de la communication veut œuvrer au développement du secteur de la communication en interrogeant sur les rapports des publics avec les médias, au regard de l'évolution sans cesse croissante des technologies de l'information et de la communication. En effet, l'enquête sur l'audience des médias permet d'appréhender les goûts, les besoins, les habitudes et les critiques des publics à l'égard de la presse.

Les médias ont donc désormais une boussole qui leur permet de s'informer sur les exigences réelles des populations en matière d'information et de communication, de jauger la situation réelle des audiences afin de mieux cerner les préférences des publics et d'affiner ou de réorienter leurs offres. L'étude a également permis de connaître les médias les plus suivis au Burkina Faso dans le but d'orienter les publicitaires et les annonceurs. L'étude sur l'audience des médias au Burkina Faso se distingue des précédentes, tant du fait de sa couverture qui est nationale, de sa représentativité au niveau provincial, de son envergure avec 25 130 personnes enquêtées, que de son approche méthodologique.

Jusqu'ici, nombre d'enquêtes d'audiences ont porté sur des publics restreints des capitales ou des villes ayant une concentration médiatique importante. Le critère qui a très souvent servi à classer les médias a été « l'audience des médias de la veille » de l'enquête. L'étude actuelle va au-delà des variables liées à la notoriété et à l'audience des médias pour s'intéresser à l'opinion de l'auditoire sur les offres des médias. Pour l'heure, cette enquête sur l'audience des médias se veut la plus aboutie des études similaires réalisées dans le domaine au Burkina Faso. Toutefois, la rapidité de l'évolution du secteur des médias commande une actualisation assez régulière des données sur l'audience des médias afin de prendre en compte les besoins des populations en matière de consommation médiatique.

Boureima OUEDRAOGO

Directeur Général de l'INSD



Institut National de la Statistique et de la Démographie

Gouverner c'est prévoir. Prévoir c'est connaître. Connaître c'est mesurer



PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

Une augmentation du niveau général des prix au mois de mars 2022

Les prix des produits de grande consommation ont augmenté de 3,7% au mois de mars 2022 par rapport au mois précédent. Comparée à mars 2021, cette hausse est de 13,5%. C'est le constat fait par le rapport de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) du mois de mars. Un rapport publié le 11 avril 2022.

La hausse du niveau général des prix en mars 2022 est principalement liée à la hausse des prix des produits alimentaires, dans la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». En effet, l'analyse de la contribution à la hausse du niveau général des prix montre que les principaux produits ayant induit la hausse de l'IHPC sont les céréales comme le riz et le maïs, les viandes comme la viande de bœuf et de porc et la farine de maïs en premier plan. A eux seuls, ces produits contribuent à hauteur de plus de 95% à la hausse des prix.

La hausse des prix en mars 2022 est atténuée par certains produits des fonctions « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants », « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », « restaurants et hôtels ». Dans la fonction « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », c'est surtout le bois de chauffe qui contribue à limiter la hausse des prix. Dans la fonction « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants », c'est surtout la noix de cola qui limite la hausse des prix. Dans la fonction « restaurants et hôtel », on enregistre une baisse des prix des services de restauration qui contribuent à limiter la hausse des prix entre février et mars 2022.

L'évolution des autres fonctions est restée quasiment stable par rapport au mois précédent. L'analyse des causes de la hausse du niveau général des prix, selon la volatilité des produits, indique que ce sont essentiellement les produits frais qui ont contribué à la hausse des prix, et dans



une moindre mesure, les produits « hors énergie et produits frais ». Selon l'origine des produits, ce sont surtout les produits locaux qui expliquent l'inflation de ce mois de mars 2022.

Pour ce qui est de la durabilité, ce sont les produits non durables qui ont impacté la tendance haussière du niveau général des prix. Si le secondaire a contribué à la hausse des prix, c'est essentiellement le secteur primaire qui explique l'évolution générale des prix. L'indicateur de convergence de l'UEMOA pour le mois de mars 2022 (moyenne des indices des 12 derniers mois comparée à celle des 12 derniers mois précédents) est de 5,8% contre 2,54% en mars 2021.

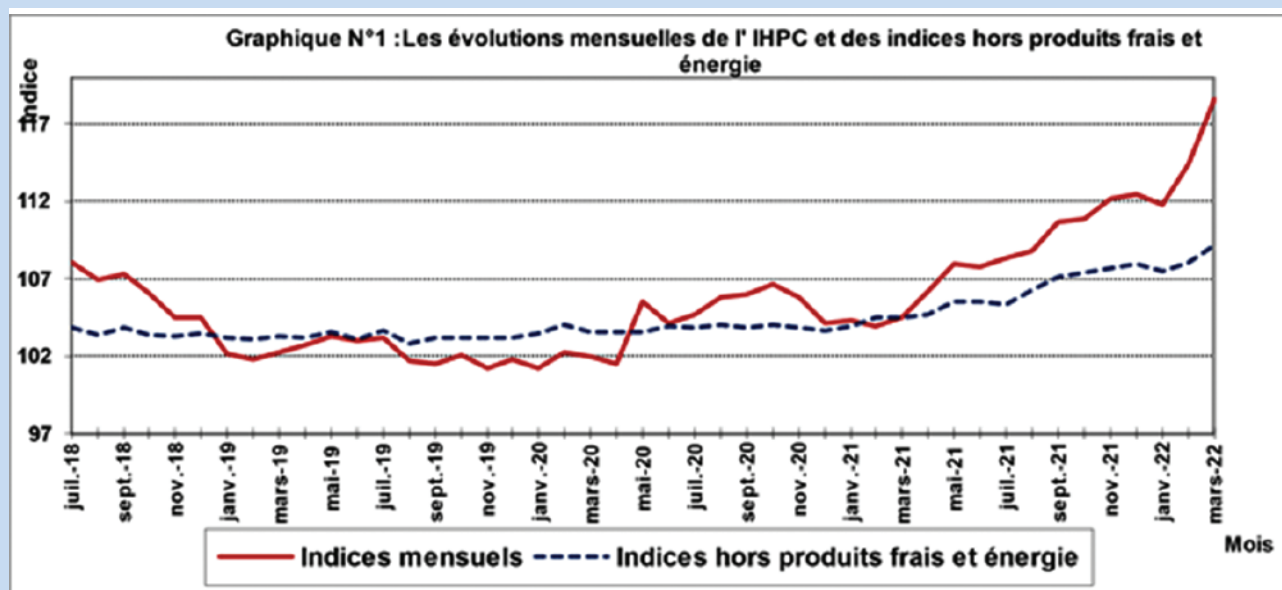
 **Paul TIENDREBEOGO**

Définition de concepts

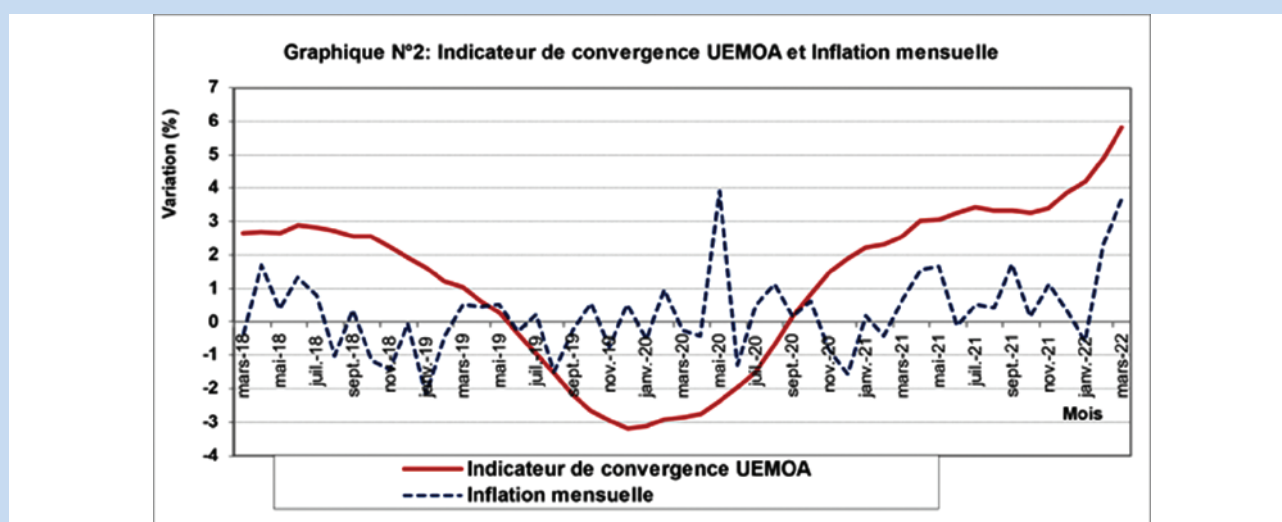
- Inflation mensuelle : elle est la variation en pourcentage du niveau général des prix à la consommation d'un mois donné par rapport à celui du mois antérieur.
- Inflation en glissement annuel : elle est la variation en pourcentage du niveau général des prix à la consommation d'un mois donné par rapport à celui du même mois de l'année précédente.
- Inflation annuelle ou inflation en moyenne annuelle: elle est la variation en pourcentage de la moyenne des indices des 12 derniers mois par rapport à celle des 12 derniers mois précédents.

Le taux d'inflation en 2021.

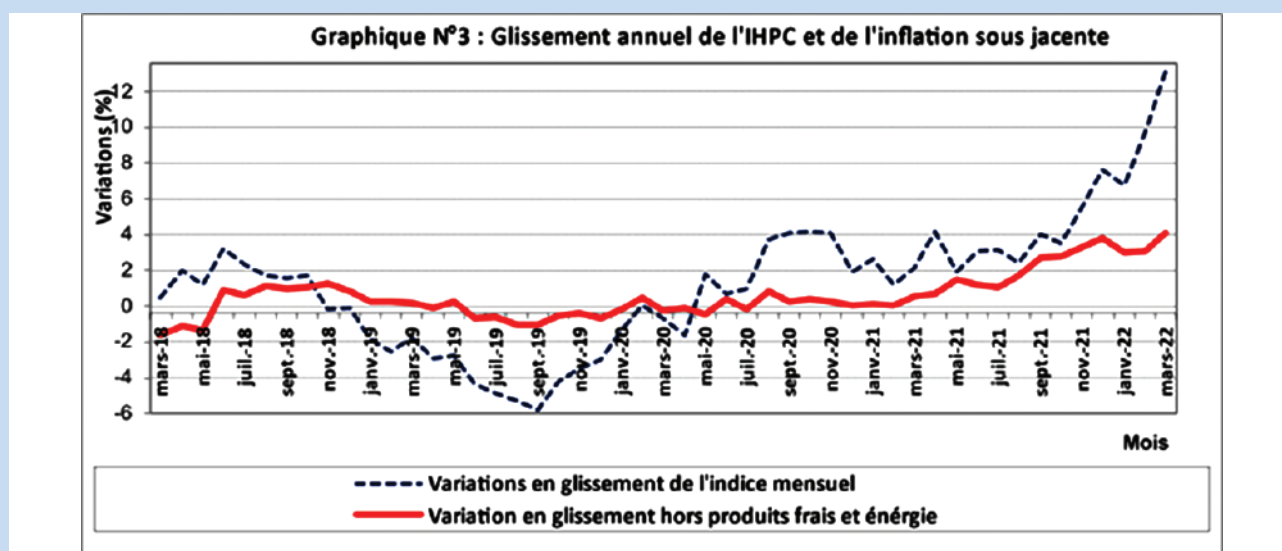
■ inflation mensuelle en 2021 :



■ inflation en glissement annuel en 2021 :



■ inflation en moyenne annuelle en 2021 :



BURKINA FASO

Le secteur privé emploie plus de neuf travailleurs sur dix

La population en âge de travailler constitue la part des personnes de 15 ans ou plus dans l'ensemble de la population. A côté de ce groupe, les personnes de 15-64 ans constituent souvent un groupe cible au cœur de l'analyse des activités économiques. La population en âge de travailler est estimée à 52,6% de l'ensemble de la population burkinabè en 2018. Elle est plus représentée en milieu urbain (63,5%) qu'en milieu rural (48,9%). C'est une substance du rapport de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2018 publié en janvier 2022 par l'INSD.



(76,3%) pratiquent plus l'agriculture que les autres âges. Cependant, force est de constater que dans notre pays, la proportion de l'emploi agricole décroît avec le niveau d'instruction. Elle est beaucoup plus pratiquée par des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction (76,6%).

Les personnes ayant le niveau supérieur sont plus occupées par les services (33,4%). Le commerce est davantage pratiqué par les actifs de

Les entreprises privées sont les plus grandes pourvoyeuses d'emplois au Burkina Faso. C'est une information qui émane des résultats l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) menée en 2018 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). En effet, plus de 9 personnes sur 10 (de la population des personnes en âge de travailler et ayant un emploi) exercent dans le privé. Par conséquent, la proportion réservée aux travailleurs du public représente une portion congrue : l'Etat/collectivités locales (1,8%) ou dans les entreprises publiques ou parapubliques (0,9%). En outre, les entreprises associatives emploient environ 1,2% des actifs. Quant aux Ambassades et organismes internationaux (0,1%) et les ménages (0,4%), ils emploient dans des proportions très faibles les actifs.

De ce rapport, on note qu'au Burkina Faso, plus de deux travailleurs sur trois (67,7%) exercent principalement dans la branche agriculture. Le secteur agricole demeure du reste la principale branche d'activités pourvoyeuse d'emplois (85,1%) en milieu rural et dans presque toutes les régions (sauf le Centre). Cette dominance reste constante quel que soit le sexe du travailleur. Environ six hommes sur dix (64%) et sept femmes sur dix (71,3%) sont agriculteurs. De la population en âge de travailler, on mentionne que les jeunes actifs (77,7%) et les vieux actifs

25-34 ans (10,1%) et de 35-64 ans (10,2%). Cela se constate en milieu urbain où les emplois sont plus portés par le commerce (23,7%) et les services personnels (14,4%). En ce qui concerne les structures publiques et parapubliques, elles emploient 25 fois plus d'actifs en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, on constate que, les structures publiques et parapubliques emploient au moins sept fois plus d'actifs ayant au moins le niveau secondaire que ceux ayant au plus le niveau post-primaire.

Par ailleurs, l'étude révèle que de l'ensemble de la population féminine, plus de la moitié, soit 55,1% ont l'âge de travailler. Cette proportion est de 50% chez les hommes. En dehors des régions du Centre (66,4%) et des Hauts-Bassins (57,5%), les autres régions affichent des proportions de population en âge de travailler en dessous de la moyenne nationale. Ces proportions se réduisent légèrement mais gardent la même configuration quand on considère les personnes de 15-64 ans (Tableau 4.1). Ainsi, la proportion des personnes âgées de 15-64 ans dans l'ensemble est de 49,3% en 2018. Elle est de l'ordre de 44 à 47% dans les régions sauf les régions du Centre et des Hauts-Bassins qui affichent respectivement 62,3% et 54,3%.

 **Mouonkoun DABIRE**

AUDIENCE DES MEDIAS AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso dispose d'un outil de référence

Le Fonds d'appui à la presse privé (FAPP) a dévoilé, le mercredi 15 décembre 2021, les résultats de l'étude sur l'audience des médias. Ladite étude a été réalisée en collaboration avec l'Institut national de la statistique et de la démographie. La collecte des données a eu lieu du 1er février au 07 mars 2021 sur toute l'étendue du territoire national excepté les zones d'accès difficiles du fait du terrorisme.

L'étude sur l'audience des médias vient de livrer ses secrets. Elle a concerné près de 25 130 personnes dans les 45 provinces du Burkina Faso. A travers cette enquête le Fonds d'appui à la presse privé a voulu mesurer l'étendue du lectorat de la presse écrite, de la presse en ligne et de l'audience des médias audiovisuels sur toute l'étendue du territoire, à en croire son Directeur général Ag Ibrahim MOHAMED.

Pour le Directeur général du FAPP, l'étude devra permettre aussi d'affiner et de réorienter les offres des médias à l'endroit des populations et de connaître les médias les plus suivis au Burkina Faso dans le but d'orienter les publicitaires et les annonceurs.

La présente étude met l'accent sur l'audience hebdomadaire pour présenter les résultats. Elle a l'avantage de prendre en compte l'ensemble des émissions ou articles

personnes du troisième âge, elles représentent 6% de l'échantillon. Plus de la moitié de l'échantillon soit 56% est sans niveau d'instruction et les personnes enquêtées ayant un niveau supérieur représentent 4% de l'échantillon. Les personnes qui ne travaillent pas, constituées d'élèves, d'étudiants de chômeurs, de retraités et des autres inactifs (femmes au foyer etc.) constituent 53% des enquêtés.

L'un des objectifs de la présente étude est aussi d'appréhender les goûts, les besoins, les habitudes et les critiques des publics à l'égard de la presse. Les données recueillies constitueront une source d'informations importantes à même de permettre de jauger la situation réelle des audiences et de mieux cerner les préférences des publics. A cet effet, à la lecture des résultats, la radio se



De la gauche vers la droite : Bernard BERE Directeur général adjoint de l'INSD ; Ag Ibrahim MOHAMED Directeur général du FAPP ; Bernabé KIEMTAREMBOUM représentant du Ministre en charge de la communication

Aussi, les populations se disent satisfaites des médias tout en souhaitant des améliorations dans la couverture géographique des radios (31,25%), la qualité de réception des télévisions (29,4%), la périodicité de la presse écrite (33,63%) et la fluidité des sites de la presse en ligne (48,38%).

Pour ce qui est des thématiques abordées, l'étude montre également que les médias burkinabè dans leur ensemble traitent des thèmes de développement liés au vécu quotidien des populations aussi bien rurales qu'urbaines. Ce sont des sujets relatifs aux populations vulnérables, aux droits de la femme et de l'enfant, à la nutrition, la santé, l'environnement, et le genre. En ce qui concerne le dernier sujet par exemple, il est pris en compte à 75,6% par les radios, à 88% par les télévisions, à 94% par la presse écrite et à 84% par la presse en ligne.

Média	1er	2e	3e	4e	5e
Radio	Savane FM Ouaga (13,27)	RTB/Radio (9,05)	Radio Oméga (3,04)	Savane FM Nord (2,9)	La Voix du Paysan (2,51)
Télévision	RTB Télé (18,96)	BF1 (14,68)	Savane TV (9,11)	Burkina Info (8,50)	LCA TV (3,53)
Presse écrite	L'Observateur Paalga (1,35)	Le Pays (0,93)	Sidwaya (0,59)	L'Express du Faso (0,21)	Aujourd'hui au Faso (0,20)
Presse en ligne	Lefaso.net (1,45)	burkina24.com (0,53)	Faso Sport News (0,27)	faso-actu.net (0,24)	ouaga24.com (0,19)

Top 5 des médias par catégorie

diffusées/produites sur le long de la semaine par les médias au lieu de s'en tenir à ceux de la veille habituellement utilisés comme critères de classement des médias.

L'enquête relève que les jeunes (âgés de 15 à 34 ans) représentent 58% des enquêtés soit 14 691. Quant aux

révèle être la première source d'information des populations (78,5%). Elle est suivie par la télévision (57,5%). Les Hommes suivent plus les médias nationaux que les femmes, cela vaut pour la radio, la télévision, la presse écrite et la presse en ligne.

 Aziz Daouda ILBOUDO

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE 2021

Les acteurs se penchent sur les résultats de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages et le gap statistique des ODD

Le Ministre de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles, de la mécanisation et des ressources animales et halieutiques Moussa KABORE a présidé la deuxième session de conseil national de la statistique (CNS) de l'année 2021. Une session placée sous la présidence de Lassané KABORE, Ministre de l'économie, des finances et du plan et par ailleurs président du Conseil national de la statistique, représenté par son Secrétaire général, Abel Seglaro SOME. Cette session était également de cadre pour la cérémonie solennelle de célébration de la Journée africaine de la statistique (JAS) dont le thème est « Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour soutenir le développement socioculturel en Afrique ». La rencontre s'est tenue le 28 décembre 2021 à Ouagadougou.



Ministre de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles, de la mécanisation et des ressources animales et halieutiques Moussa KABORE a présidé la deuxième session de conseil national de la statistique (CNS) de l'année 2021



Abel Seglaro SOME, Secrétaire général du Ministère en charge de l'économie et des finances



Boureima OUEDRAOGO, Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie

L'instance statutaire a servi de cadre aux acteurs de la statistique de se retrouver pour échanger sur les problématiques du système statistique national. La présente session s'est penchée sur le gap statistique des objectifs de développement durable. Il s'est agi pour les participants de faire l'état des lieux de la disponibilité des statistiques pour le suivi des ODD et d'assurer le rapprochement des indicateurs nationaux aux indicateurs internationaux. De la présentation faite par Monsieur Emmanuel SAVADOGO, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des Politiques Economiques et Sociales de la Direction générale l'économie et de la planification (DGEP), il ressort de sa présentation que suite à l'adoption en septembre 2015 du Programme du développement durable à l'horizon 2030 (PDDH-2030) dans le prolongement des

OMD, le Burkina Faso a entrepris un processus de contextualisation des indicateurs.

Ce processus a permis également d'avoir une plus grande exhaustivité des indicateurs produits par le système statistique national. L'analyse de la disponibilité des indicateurs révèle que sur les 333 indicateurs identifiés à l'issue de l'exercice de contextualisation, 253 indicateurs étaient régulièrement renseignés, soit 76%, 24% des indicateurs identifiés connaissent des difficultés de

production ou de renseignement, 5% des indicateurs partiellement renseignés du fait de la non régularité dans la production et 19% ne disposant d'aucune donnée.

Les communications ont aussi porté sur les résultats de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM). Des résultats de l'Enquête présentés par Jean Odilon DOUAMBA, Directeur des statistiques sur les conditions de vie des ménages de l'INSD, l'enquête indiquent une incidence de la pauvreté globale de 41,4 % dont 13,1% en milieu urbain et 51,1% en milieu rural. A en croire M. DOUAMBA, l'EHCVM répond au besoin d'améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des indicateurs de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans les différents pays de l'UEMOA, mais également à la nécessité de disposer des



L'instance statutaire a servi de cadre aux acteurs de la statistique de se retrouver pour échanger sur les problématiques du système statistique national



données exhaustives, fiables et actualisées pour le suivi des politiques publiques, notamment le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD).

Cette deuxième session de l'année est marquée par la célébration en différé de la journée africaine de la statistique sous le thème « Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour soutenir le développement socioculturel en Afrique. »

Le Ministre Moussa KABORE a rappelé l'apport du secteur de la culture en termes de création de richesses et d'emplois, de promotion de la cohésion sociale. Le Ministre Moussa KABORE a réaffirmé la volonté du Gouvernement de créer une dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè. Il a invité les producteurs de la statistique à intégrer les besoins en informations statistiques sur le secteur de la culture et du tourisme dans les enquêtes statistiques, ainsi que dans la compilation des données de sources administratives.

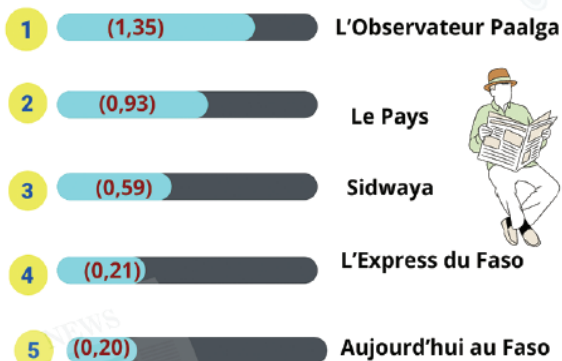
Selon le Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie, Boureima OUEDRAOGO, en matière de production de statistiques, le système statistique national du Burkina Faso fonctionne d'une manière satisfaisante, malgré les moyens limités du pays. Il exhorté les acteurs à redoubler d'effort dans la diffusion des productions statistiques, particulièrement dans les sectoriels. Le premier responsable de l'Institut national de la statistique et de la démographie a suggéré que soient priorisées la diffusions des supports réutilisables.

Dans le processus de la modernisation du système statistique national, Moussa KABORE a invité les acteurs à l'élaboration des textes d'application de la nouvelle loi statistique afin de parachever ce processus. En effet, le processus de révision de la loi n° 012/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques au Burkina Faso, conduit par l'Institut national de la statistique et de la démographie, a abouti à l'adoption de la nouvelle loi portant organisation et réglementation des activités statistiques le 06 décembre dernier par l'Assemblée nationale.

Salif W. OUEDRAOGO

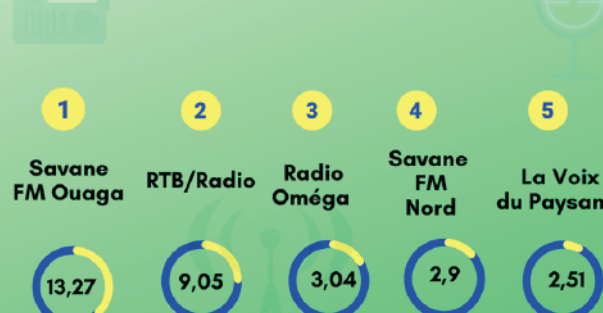
Suite audience des médias

TOP 5 des journaux les plus lus au Burkina Faso



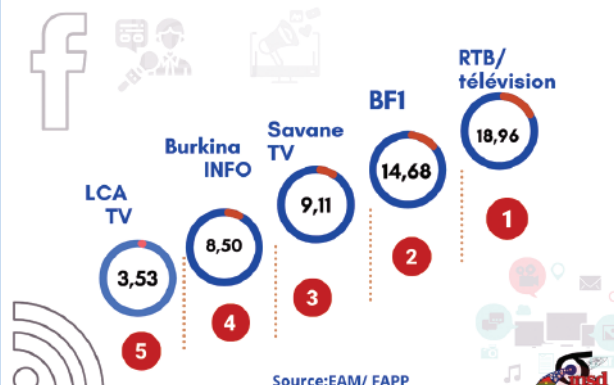
Source:EAM/ FAPP

TOP 5 des radios les plus suivies au Burkina Faso



Source:EAM/ FAPP

TOP 5 des télévisions les plus suivies au Burkina Faso



Source:EAM/ FAPP

TOP 5 des journaux nationaux en ligne les plus lus



Source:EAM/ FAPP

JOURNÉES DES STATISTIQUES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

La qualité des productions statistiques du système éducatif national en question

Les journées des statistiques de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (JSENA) édition 2021 s'est tenue les 27 et 28 décembre 2021 à Ouagadougou. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Adama BOLOGO, Directeur de Cabinet du Ministre de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, représentant Monsieur le Ministre dudit département, le Professeur Stanislas OUARO.



Cérémonie d'ouverture des JSENA, édition de 2021: au centre, Monsieur le directeur de cabinet du MENAPLN (Adama BOLOGO) représentant Monsieur le Ministre, parrain de la cérémonie. A sa droite, Monsieur le Secrétaire général du MENAPLN, Pr. Kalifa TRAORE et à sa gauche Monsieur le directeur général des études et des statistiques sectorielles, Monsieur W. Olivier BAGRE.

« Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour soutenir le développement socioculturel en Afrique ». C'est sous ce thème que s'est tenue l'édition 2021 des journées des statistiques de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (JSENA) du MENAPLN. Lesquelles journées se fixent un double objectif à savoir diffuser et améliorer les productions statistiques. A cet effet, Adama Bologo, Directeur de cabinet du ministre en charge de l'éducation nationale a précisé que les JSENA est un rendez-vous majeur dudit département dans sa quête permanente de la valorisation de ses

productions. « La tenue des JSENA a une importance capitale pour le ministère car elle reste une vitrine permettant de présenter les différentes productions aux acteurs, au public, aux chercheurs et aux partenaires. Toutes les productions statistiques faites chaque année servent de tremplin pour une meilleure planification, une saine gestion et un pilotage de notre système éducatif. » A-t-il indiqué

Le besoin de la production des données statistique de qualité autour du système éducatif national s'est invité aux concertations à travers les sous thèmes : « des



Une vue d'ensemble des participants lors des JSENA, édition de 2021 au CENASA



Visite des stands d'exposition des productions statistiques par Monsieur le directeur de Cabinet du MENAPLN, Adama BOLOGO, en compagnie du directeur des statistiques sectorielles, B. Bonaventure SEGUEDA : JSENA, édition de 2021

statistiques de qualité pour une meilleure évaluation des besoins de mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence » et « la modernisation du Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) pour une meilleure production de données fiables dans un contexte d'insécurité et de pandémie à covid-19 au Burkina Faso ».

Pour Olivier Bagré, Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du ministère en charge de l'Education nationale, les productions

statistiques rencontrent des difficultés d'ordre organisationnel et financier. Il y a la nécessité de former les acteurs terrains, c'est-à-dire les chargés des statistiques et de gestion des ressources humaines dans les structures déconcentrées et rattachées du ministère.

ces journées se présentent comme une estrade qui permet également de réunir les différents utilisateurs des données statistiques afin de faire point de la qualité des productions de l'heure et se projeter dans la perspective des productions de meilleure qualité. Par ailleurs, l'organisation de ces journées par chaque région permettra non seulement de donner beaucoup plus de visibilité aux données produites de la région, mais surtout de toucher un grand nombre d'acteurs de la chaîne de production statistique, des utilisateurs et le public tout en contribuant à leur sensibilisation.

La prise en compte des suggestions faites par les participants devra permettre d'adapter le système de production et de diffusion des données statistiques au contexte sécuritaire de notre pays.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par des expositions et une visite des stands.

 **Olivier BANGRE**



INSTRUMENT DE MESURE DE L'INFLATION

L'indice harmonisé des prix à la consommation

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) élabore et publie mensuellement l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). L'IHPC est un indice qui mesure l'évolution des prix à la consommation à Ouagadougou et dans plusieurs autres villes du Burkina Faso. Comment est-il mesuré ? Quels sont les produits concernés ? Quelle interprétation faut-il en faire ? Pourquoi cet indice préoccupe tant les autorités du pays ? Pour répondre à ces interrogations, le premier numéro du Journal Burkinabè de la Statistique (JBS) consacre sa rubrique DECOUVERTE à l'Indice Harmonisé des prix à la consommation.



Qu'est-ce que l'Indice harmonisé des prix à la consommation ?

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) est un instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits. Il est né de la volonté des pays de l'UEMOA, qui suite à la dévaluation du FCFA (12 janvier 1994), souhaitent disposer d'un outil permettant la maîtrise des tensions inflationnistes et la surveillance des critères de convergence économique. A compter du 1er janvier 1998, l'ensemble des pays de l'UEMOA utilise donc une méthode qui assure que l'inflation est calculée de manière semblable et donc comparable d'un pays à l'autre. Pour tenir compte des

changements dans la structure de consommation des ménages et dans la disponibilité des produits, les pays de l'UEMOA ont procédé à la rénovation de l'IHPC en 2008 et 2014.

Mesure de l'Indice harmonisé des prix à la consommation

La mesure de l'IHPC est basée sur la consommation des ménages mesurée à travers une enquête auprès des ménages. Cette enquête fournit la part de la dépense d'un produit ou service dans le budget total d'un ménage. Ce sont les pondérations. Les dépenses sont regroupées par type, selon une classification unique (la NCOA-IHPC) pour tous les pays de l'UEMOA. La NCOA-IHPC provient de la Nomenclature de Consommation Ouest Africaine (NCOA).



Pour l'ensemble des pays, on dénombre 12 fonctions, 41 groupes, 78 sous-groupes et 126 postes de consommation identiques. C'est ce qui permet de rendre comparable les indices. Ce qui diffère d'un pays à l'autre est la part (le poids) de chaque poste dans la consommation des ménages. Toutefois, la spécificité des pays est captée au niveau du choix des produits qui constitue chaque poste.

Aussi, pour les besoins de l'analyse, des nomenclatures dites secondaires ont été définies et sont utilisées par les pays membres. Elles sont des regroupements des biens du panier, selon différentes caractéristiques. Ainsi, les différents indices calculés dans chaque groupe permettent de faire des analyses et de diffuser les résultats des indices harmonisés des pays de l'UEMOA selon des approches particulières. On retrouve, dans la nomenclature secondaire, des regroupements selon la volatilité, la provenance géographique et la durabilité des biens et services.

Pour procéder au calcul de l'indice, il est entrepris un autre type d'enquête qui consiste à collecter les prix des biens et services auprès des commerçants et des fournisseurs de service. Les prix de la dernière année de base ont été collectés en 2014. Les prix collectés sont les prix des biens et services vendu au détail. Par la suite les indices sont calculés mensuellement par rapport à ce prix.

Le panier IHPC du Burkina Faso compte 722 produits qui font l'objet de relevés mensuels au niveau des grandes agglomérations du pays sur un échantillon représentatif :

- soit par achat et pesée lorsqu'il s'agit de produits non manufacturés;
- soit en demandant le prix au vendeur ou au fournisseur de service,
- soit par relevé d'étiquette;
- soit par exploitation des bases tarifaires (eau, électricité, ...).

Le choix des lieux d'enquête est raisonné : des quotas de points de vente sont établis par type, par implantation géographique, par importance présumée de la fréquentation des consommateurs.

Les produits concernés par l'Indice harmonisé des prix à la consommation

L'indice concerne les douze fonctions suivantes :

- Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ;
- Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants ;
- Articles d'habillement et chaussures ;

- Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ;
- Santé ;
- Meubles, articles de ménage et entretien courant foyer ;
- Transport ;
- Communication ;
- Loisirs et culture ;
- Enseignement ;
- Restaurants et hôtels ;
- Biens et services divers.

L'indice est aussi calculé selon l'origine des biens (local ou importé), le secteur de production et la durabilité. Les produits énergétiques font également l'objet d'un traitement spécifique.

Quelle interprétation faut-il faire de l'IHPC ?

L'IHPC est l'instrument statistique de mesure de l'inflation. L'inflation est une hausse généralisée et durable des prix des biens et services. Elle se traduit par une dépréciation de la monnaie qui a cours dans le pays, puisqu'un même montant permet de se procurer moins de biens et services qu'auparavant. La variation de l'IHPC d'une période à l'autre correspond au taux d'inflation qui peut être mensuel, trimestriel, en glissement annuel ou en moyenne annuelle. L'inflation en moyenne annuelle est l'indicateur au niveau de l'UEMOA qui permet d'indiquer l'évolution des prix par rapport au critère de convergence communautaire dont le seuil est fixé à 3%. Lorsqu'elle est supérieure à 3%, le Gouvernement doit enclencher un certain nombre de mesures pour la contenir, afin d'éviter des tensions sociales.

Pourquoi cet indice préoccupe tant les autorités du pays ?

L'inflation, si elle est forte dans une économie, détruit la valeur des revenus et de l'épargne et pénalise tout particulièrement les ménages. Elle entraîne par conséquent une baisse de la consommation et par ricochet une baisse de la production et donc des investissements ou des capacités de production. La croissance économique s'en trouve donc éprouvée et l'emploi en pâtit. Un taux d'inflation bas contribue en revanche à instaurer un climat favorable à de faibles taux d'intérêt et à des investissements productifs. Il stimule donc la croissance économique et la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle la maîtrise de l'inflation et le contrôle de sa volatilité préoccupent tant les autorités.

✍️ **Paul TIENDREBEOGO**



PROMOTION DES PRATIQUES OPTIMALES D'ANJE

Les acteurs de la PNIN analysent l'évolution de la malnutrition chronique en fonction de la mise en œuvre du paquet promotion ANJE dans 9 régions

Reunis du lundi 07 au vendredi 11 mars 2022 à ZINIARE, les acteurs de la Plateforme nationale d'information pour la nutrition (PNIN), ont élaboré le plan d'analyse de la sixième question de recherche de la PNIN. Cette question de recherche porte sur l'évolution des indicateurs d'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) et de la malnutrition chronique dans les neuf (9) régions du Burkina Faso où le paquet promotionnel ANJE est mis en œuvre. Il s'est agi au cours de la rencontre d'identifier et repertorier l'ensemble des données nécessaires pour répondre à la sixième question de recherche, d'identifier et définir l'ensemble des variables et indicateurs nécessaires pour l'analyse et aussi de regrouper l'ensemble des données nécessaires pour l'analyse sous forme de tableau.



Les participants en séance de travail

L'atelier de Ziniaré avait pour objectif, d'élaborer un plan d'analyse de la sixième question de recherche. Elle a connu la participation de différents acteurs issus des parties prenantes de la PNIN. Ce sont notamment des statisticiens, des nutritionnistes et des acteurs de la santé issus de l'Institut nationale de la statistique et de la démographie (INSD), du ministère de la santé et des partenaires techniques et financiers.

Les travaux ont permis de retenir la sixième question d'analyse qui est la suivante : « Quelle est l'évolution des indicateurs ANJE et de la malnutrition chronique dans les régions où le paquet promotionnel ANJE est mis en œuvre ? »

L'analyse de cette question devrait permettre d'apporter des éclairages sur la mise en œuvre du Plan de passage à l'échelle (PPE) de la promotion des pratiques optimales d'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) au Burkina Faso (2013-2025). Elle devrait permettre également de faire un lien entre l'évolution des indicateurs ANJE et ceux de la malnutrition chronique dans les neuf (9) régions où la

promotion des pratiques optimales d'ANJE est mise en œuvre : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord, Centre-Sud, Est, Nord, Plateau Central, Sahel et Sud-Ouest.

Débuté en 2014, le PPE vise à contribuer à la réduction d'au moins 40% du retard de croissance chez les enfants âgés de 0-59 mois d'ici 2025 et à la réduction de la mortalité infanto-juvénile au Burkina Faso. L'une des causes de cette malnutrition chronique est la qualité insuffisante de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE). Le PPE doit permettre d'augmenter les indicateurs de l'ANJE relevés depuis 2012. Ainsi, le taux de pratique d'allaitement exclusif chez les enfants âgés de moins de 6 mois doit passer de 38% en 2012 à au moins 80% en 2025 et le taux de pratique d'alimentation minimale acceptable chez les enfants âgés de 6 – 23 mois de 3,5% en 2012 à au moins 30% en 2025.

L'intérêt de l'analyse de cette sixième question de recherche est notamment la connaissance de la progression des indicateurs ANJE dans les régions où le paquet promotionnel ANJE est mis en œuvre. Le résultat des analyses associées à la question six (6) devra permettre de plaider pour un déploiement plus rapide ou plus large du paquet promotionnel ANJE.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'approche de la PNIN qui vise le renforcement des capacités des pays afin de leur permettre de gérer, analyser, interpréter et utiliser l'information pour la prise de décision des autorités en faveur de la nutrition.

 **Kassoum SORI**

SUIVI DE L'AGENDA 2030 DES ODD

Des indicateurs performants au Burkina Faso

La lutte contre l'extrême pauvreté, le combat des inégalités, la préservation de la planète etc. ont été au cœur des préoccupations des chefs d'Etats et des gouvernements des 193 pays membres de l'Organisation des nations unies (ONU) lorsqu'en septembre 2015, ils adoptaient à New York, le Programme du Développement Durable à l'Horizon 2030 (PDDH-2030), communément appelé Agenda 2030. Cet agenda est assorti de 17 Objectifs de développement durable (ODD), de 169 cibles ainsi que de 241 indicateurs.

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays membres de l'ONU, s'est engagé, en 2016, à les mettre en œuvre, en priorisant des cibles, suivi de leur internalisation dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2015-2020. Ainsi, des dix-sept (17) ODD fixés de l'agenda 2030, le Burkina Faso en a identifié seize (16) qui contiennent 159 cibles assorties de 229 indicateurs internationaux. Au regard de la complexité des indicateurs définis et des capacités relativement limitées des États particulièrement nos Etats à les suivre, il a été préconisé leur contextualisation. Cet exercice mené par l'ensemble des acteurs du pays a permis de retenir 333 indicateurs nationaux susceptibles de suivre ou de se rapprocher dans le rendu de l'évolution des 229 indicateurs des 159 cibles des 16 ODD ciblés.

Les cinq ans de mise en œuvre des ODD (2016-2020) au Burkina Faso s'est traduit par les rapports de suivi et l'élaboration du premier Rapport national volontaire (RNV) en 2019. Les différents rapports ont mis en exergue des difficultés notamment, l'indisponibilité de certaines données, l'instabilité d'indicateurs sectoriels et la pléthore des indicateurs proposés. Tirant leçon des difficultés de reporting, le Burkina Faso a procédé, en 2021, à une évaluation des indicateurs nationaux identifiés.

De l'analyse de la pertinence, il ressort que 73,3% des 333 indicateurs nationaux identifiés sont pertinents pour rendre compte de l'indicateur international et 23,1% sont moins pertinents. Néanmoins, ces

indicateurs permettent de rendre compte des efforts dans l'atteinte des cibles. Par contre, 3,6% des indicateurs restant ont été jugés non pertinents.

Quant à la disponibilité, l'étude a montré que sur les 333 indicateurs retenus au niveau national, 253 étaient régulièrement renseignés, soit un taux de 76%. A ce titre, il faut noter que les 24% des indicateurs identifiés connaissent des difficultés de production et de renseignement.

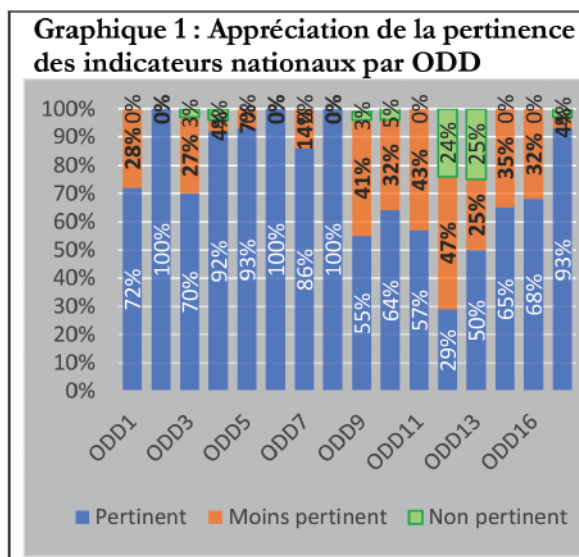
En combinant la pertinence et la disponibilité, il est ressorti de l'étude que sur les 333 indicateurs nationaux, 55% sont à la fois pertinents et disponibles contre 14% jugés pertinents mais qui ne sont pas fournis par des données.

En résumé, il faut noter que sur les 229 indicateurs internationaux de suivi de la mise en œuvre des 16 ODD ciblés, 51% sont couverts par des indicateurs nationaux avec des données disponibles ou facilement calculables ; ce qui dégage un gap statistique à combler de 49%.

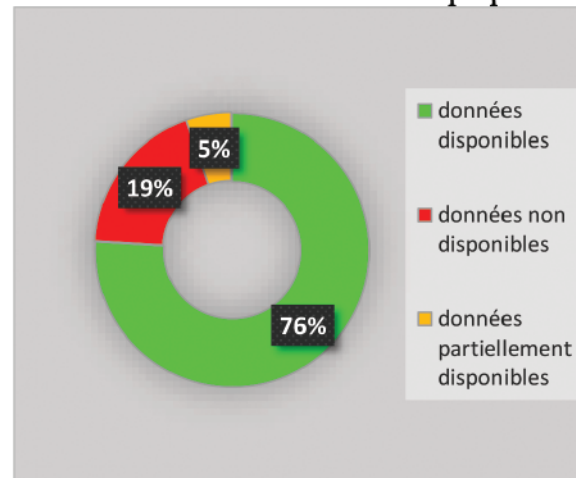
Au regard de l'importance des données manquantes et nécessaires pour le suivi de la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso, des défis restent à relever notamment le renforcement du cadre organisationnel et opérationnel du Système statistique national (SSN), l'amélioration de la production statistique et la valorisation des données statistiques.

Dr Issa Larba KOBAYAGDA

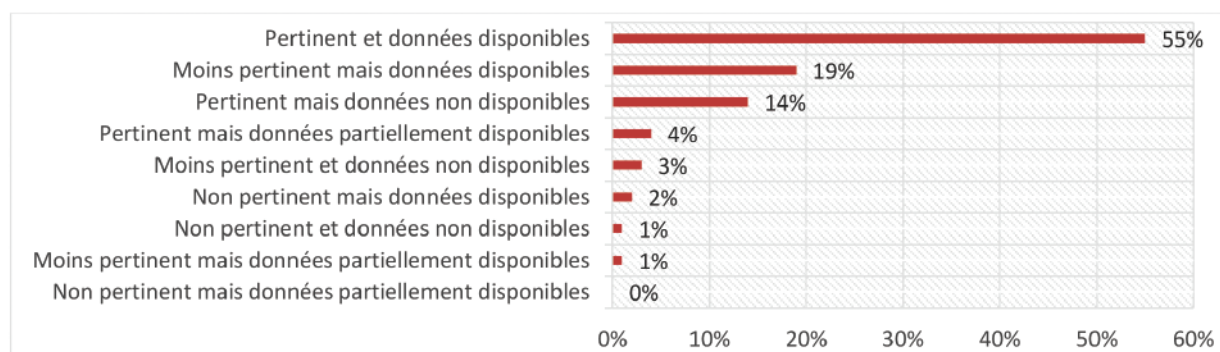
Graphique1 : Appréciation de la pertinence des indicateurs nationaux par ODD



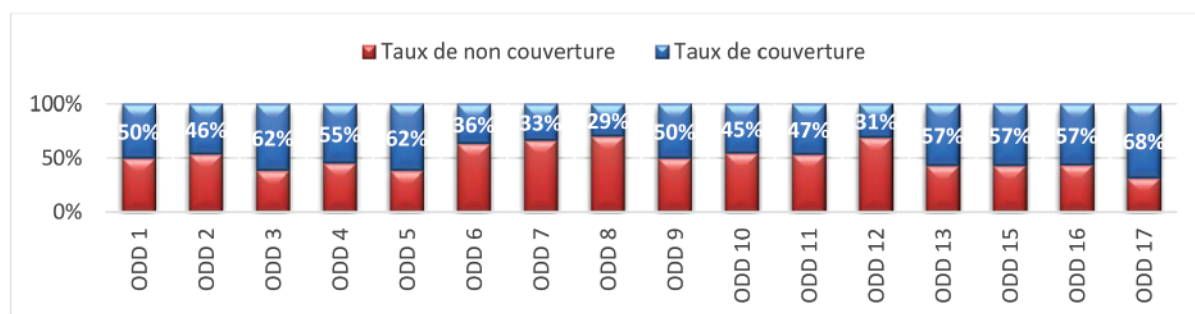
Graphique 2 : Disponibilité globale des données des indicateurs nationaux proposés



Graphique : appréciation de la pertinence globale des indicateurs nationaux



Graphique : Niveau de couverture des indicateurs ODD



Source : Matrice des indicateurs ODD Burkina Faso



PRODUCTION DES STATISTIQUES DE L'EDUCATION

« Nous avons aussi en ligne de mire... la constitution d'un répertoire exhaustif des structures éducatives du MENAPLN assorti d'un géo-référencement »

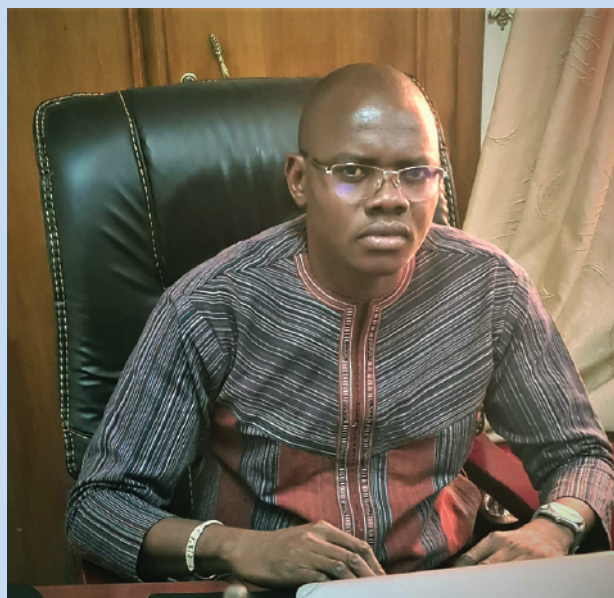
La direction générale des études et des statistiques sectorielles du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales est la cheville ouvrière de la production des statistiques du système éducatif. Son histoire remonte aux années 1964 avec l'organigramme du Ministère de l'Education nationale (MEN) avec la création d'une Direction générale des services de l'Education Nationale par le décret n° 56 PRES/EN du 25 janvier 1964 portant réorganisation de l'administration centrale du Ministère de l'Education nationale. Elle a connu plusieurs mutations en fonctions des orientations politiques assignées au département. En effet, elle a en charge la collecte des données de tous les établissements relevant de ses compétences. Dans cette interview, Olivier Bagré, Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du ministère en charge de l'Education nationale lève le voile sur l'organisation de sa structure et les enjeux auxquels elle fait face au quotidien.

1. Pouvez-vous nous présenter la DGESS du MENAPLN à travers son organisation et ses missions principales ?

Aux termes de l'arrêté organique portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS), celle-ci a pour missions la conception, la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement au niveau sectoriel. A ce titre, elle est chargée d'élaborer et suivre la mise en œuvre des politiques sectorielles ; d'organiser les revues sectorielles à mi-parcours et annuelles de mise en œuvre des politiques sectorielles : d'élaborer les rapports d'activités consolidés (mi-parcours et annuels) du ministère. La DGESS prépare les cadres de concertation sectoriels notamment les Conseils d'Administration des Secteurs ministériels (CASEM), les Cadres sectoriels de Dialogue (CSD) et suit la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues. Elle élabore le programme d'investissement et suit son exécution en collaboration avec la Direction de l'Administration des Finances. La DGESS identifie et par ailleurs suit les actions des intervenants extérieurs (autres projets et programmes intervenant au ministère, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, secteur privé et collectivités territoriales) par des rapports périodiques en termes de contribution à la mise en œuvre des politiques sectorielles.

2. Pouvez-vous décrire le dispositif mis en place pour assurer la production statistique sur l'éducation nationale ?

Le dispositif mis en place pour assurer la production statistique sur l'éducation nationale est le suivant :



Olivier BANGRE, Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS)

Au niveau du dispositif administratif (institutionnel) : la DGESS produit les outils de collecte de données qu'elle conditionne et transmet aux directions régionales selon une clé de répartition en fonction des structures éducatives fonctionnelles. Chaque direction régionale à son tour les achemine aux directions provinciales qui les transmettent aux circonscriptions d'éducation de base (CEB) relevant de son domaine administratif. Les écoles reçoivent ces outils des CEB. Les fiches sont renseignées conformément au calendrier de la campagne établi à cet effet où une journée est dédiée au remplissage. Les fiches renseignées au niveau de ces unités statistiques (écoles) sont retournées au niveau des CEB qui, après contrôle les acheminent dans



les directions provinciales. Ces dernières les transmettent à leur tour aux directions régionales où un travail de contrôle et de vérification est fait avant de les acheminer à la DGESS. Le même cheminement est observé au niveau de l'enseignement post-primaire et secondaire, à la différence que les fiches de collecte ne transitent pas par les CEB qui n'existent pas dans cet ordre d'enseignement.

Au niveau du dispositif organisationnel : la DGESS procède d'abord à la révision et à l'actualisation des outils de collecte de données pour prendre en compte les nouveaux besoins. Disposant de nouvelles fiches, elle procède à leur acheminement sur le terrain conformément au calendrier de la campagne statistique approuvé par Monsieur le Secrétaire général du MENAPLN.

Au niveau du dispositif informatique : la DGESS dispose des bases de données dans lesquelles on y trouve les applications de saisie. Ce dispositif facilite alors les opérations de saisie et de traitement des données à l'issue desquels, les annuaires sont générés de même que l'élaboration des sous-produits des annuaires.

Au niveau du dispositif de diffusion : la diffusion des productions statistiques du MENAPLN se fait à travers différents formats et canaux. Les supports électroniques sont privilégiés pour la diffusion des produits statistiques à partir des adresses mail, des sites web, des CD-ROMS, des clés USB et un portail web à mettre en place dans le moyen terme. Les copies dures sont transmises aux structures du MENAPLN ne disposant pas de connexion internet et aux bibliothèques partenaires.

3. Quelles sont les principales productions statistiques de la DGESS MENAPLN ?

Les principales productions statistiques de la DGESS MENAPLN sont :

- les annuaires statistiques de tous les niveaux éducatifs (Préscolaire, primaire, post primaire et secondaire, Education non formelle) ;
- les tableaux de bord de tous les niveaux éducatifs ;
- les synthèses des annuaires de tous les niveaux éducatifs ;
- les répertoires des structures éducatives ;
- les dépliants statistiques ;
- les rapports statistiques.

5. Comment la DGESS travaille-t-elle dans le contexte assez particulier où le monde éducatif semble être profondément touché par la situation sécuritaire ?

Dans le contexte assez particulier où le monde éducatif est profondément touché par la situation sécuritaire, la DGESS

continue de produire les données statistiques selon son dispositif habituel. Cependant, les structures éducatives fermées n'ayant plus de répondants ne sont plus prises en compte dans la collecte.

Toutefois, elle accompagne le secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence (ST/ESU) pour la production de rapports mensuels sur ces cas de fermetures d'établissements.

6. Quels sont les défis quotidiens qui se présentent à vous ? Et comment les relevez-vous ?

De nombreux défis se présentent à la DGESS et qu'il convient de relever. Il s'agit notamment du défi sécuritaire qu'il faut résoudre pour permettre la réouverture des structures éducatives et à tous les enfants d'aller à l'école. La DGESS doit faire face à une insuffisance de ressources humaines qualifiées (notamment en personnel statisticien) surtout au niveau déconcentré. A cela s'ajoute l'insuffisance des ressources financières et matérielles (ordinateurs, la connexion internet etc.). Entre autre défi, nous sommes confrontés à l'insuffisance de formations continues en vue de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le processus de production des données statistiques ;

Quelles sont vos perspectives en termes de renforcement de capacités structurelle et organisationnelle ?

En terme de perspectives, nous envisageons la modernisation du Système d'Information de Gestion de l'Education (SIGE) qui vise à produire et rendre accessible à temps l'ensemble des données statistiques pouvant permettre une meilleure gestion, une planification et un pilotage du système-éducatif. Nous avons aussi en ligne de mire le recensement des structures éducatives à travers l'accompagnement du Projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO) qui vise à termes la constitution d'un répertoire exhaustif des structures éducatives du MENAPLN assorti d'un géo-référencement.

*Propos recueillis et retranscrits
par Mouonkoun DABIRE*

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des
Ménages de 2018 (EHCVM-2018)

Diagnostic de la pauvreté

Profil, Dynamique, Inégalités, Prospérité partagée

Janvier 2022

Burkina Faso
Unité - Justice - Progrès

Ministère de l'Economie, des Finances et
de la Prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



Les comptes nationaux de 2021 (Premières estimations à partir des CNT)

Base 2015, SCN 2008

Mars 2022

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice



AUDIENCE DES MEDIAS NATIONAUX AU BURKINA FASO

RAPPORT FINAL

Document : 2021-11-001

Novembre
2021



Journal Burkinabè de la Statistique

Trimestriel d'Information du Système Statistique National

4^e trimestre 2021
N° 003

LOI STATISTIQUE
La nécessité de s'accommoder aux exigences temporelles



EDITORIAL La nécessité de s'accommoder aux exigences temporelles	Page 3
ACTUALITES Bou et Boule de Faso	Page 4
COMPREHENSIF Le bilan des activités de Burkina Faso en 2021	Page 11
DECOUVERTE L'INSD et les données d'ensemble	Page 12
CHIFFRES RESULTATS Le secteur de l'agriculture de 2015 à 2021	Page 13
PORTRAITS INTERVIEW Le secteur de l'agriculture et les données de base	Page 14

Consulter le journal en ligne aux adresses suivantes : www.insd.bf - www.cns.bf

